



Le GAR vous informe & travaille pour vous !

Devenir Affaire E-tech

Le GAR a de nouveau alerté sur certaines situations non conformes à la décision prise en commission GAR-GCR-RENAULT fin 2023 rendant l'accord du R1 NON nécessaire pour devenir une Affaire E-Tech. RENAULT et le GCR se sont donc engagés à co-signer un courrier à tout le réseau détaillant les conditions de validation pour devenir une Affaire E-TECH et précisant que cela ne nécessite pas l'approbation du R1 ou du RRG.

PMR & Dacia ZEN

Confirmation de la demande du GAR (communiqué 116) de pouvoir retirer l'offre Dacia ZEN dans l'outil JADE. En décochant cette offre, vos clients ne recevront ni e-mail, ni courrier leur proposant l'offre Dacia ZEN dans le cadre du PMR.

Rappel : Dans l'outil JADE, et toujours dans le cadre du PMR, vous avez la possibilité :

- de modifier le tarif du contrôle technique
(deux paliers créés en 2023, mais peu utilisés : 109€ TTC et 119€ TTC)
- de modifier la remise sur les offres : amortisseurs, distribution, freinage...

Plan d'action Garantie

Toujours avec l'objectif d'améliorer les process de garantie, le Groupe de Travail Garantie du GAR a œuvré ces dernières semaines à améliorer le processus de l'audit garantie et a obtenu les modifications suivantes :

- 1° Nouveau Seuil de la phase Audit 1 pour déclencher l'audit phase 2.
- 2° Amendements pour les visseries/écrous différés sans délai : Anomalie relevée, sans reprise financière.
- 3° Recentrage de l'objectif de l'audit : aider le réseau sur la maîtrise des processus garantie
- 4° Meilleure prise en compte dans le déroulé de l'audit : augmentation des temps d'échange et d'écoute
- 5° Pilotage optimisé de MSX pendant la phase de déploiement du nouvel audit
- 6° Mise en place d'une enquête de satisfaction après chaque audit

Pour plus de détails [CLIQUEZ ICI](#)

Hausse du THG 1^{er} juillet 2024

Sur la base du QCP (meilleure cotation entre QCP novembre 2023 ou QCP avril 2024)

- Affaires vertes 3 points : 1.5%
- Affaires vertes 4 points : 2.5%



Un marché loueurs en pleine restructuration, quelles conséquences pour le réseau ?

Vous êtes nombreux, agents, à déplorer les nouvelles directives des loueurs en matière de redirection des clients vers les centres autos et fastfitters.

C'est la conséquence des évolutions récentes. Après la forte augmentation du prix des véhicules neufs et le coût de l'inflation sur les PR et les taux de MO, les loueurs recherchent des économies :

- Lancement d'appels d'offres spécifique sur la réparation
- Proposition de nouveaux contrats d'entretien excluant les réseaux constructeurs
- Recherche d'automatisation des accords de devis en intégrant des fast fitters avec Athoris
- Recherche de simplification administrative avec une facturation centralisée
- Amélioration des délais d'immobilisation des véhicules.

A noter également que la fusion entre les loueurs ALD + Lease Plan en mai 2024, entrainera une revue de tous les contrats pour l'année 2025.

Et la reprise de la gestion de la flotte VEHIPOSTE par FATEC a pour conséquence des renégociations d'agréments au détriment de RENAULT.

Le RISQUE et les CONSÉQUENCES à court terme

Perte d'activité pour nos ateliers APV : avec notamment impact sur nos volumes de PR d'origine, les pneumatiques, entraînant la baisse des entrées ateliers et du CA.

Devant l'urgence de la situation, il a été décidé de constituer un groupe de travail spécifique GCR/GAR/DCF pour travailler sur des solutions permettant de répondre à cette évolution du marché. Le GAR sera représenté par Karim Hamadache, Ludovic Bertrand et Frédéric Bréhard.

Période Estivale 2024

Afin d'orienter au mieux les clients vers les affaires en capacité de les recevoir (ouverture, présence de Cotech, expert ZE, capacité VU ...) pendant la période estivale et en particulier cette année avec les Jeux Olympiques, le constructeur souhaite obtenir une vision sur les disponibilités de son réseau.

Dans la mesure du possible, merci de répondre à ce questionnaire [en cliquant-ici](#)

